



CONSEIL INTERCOMMUNAL «SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 62

Séance du Conseil intercommunal
du mardi 26 mai 2026

Avant d'ouvrir la séance, Mme la Présidente souhaite remercier tous les membres de leur présence malgré le changement express de date, indépendamment de sa volonté, suite à l'absence d'une commune. Elle remercie également la commune de Villars-Sainte-Croix et M. Frédéric Strittmatter, de les accueillir ce soir.

Appel

19 délégués sont présents.

Excusés : MM Alexandre Mayor et Michael Wyssa (Bussigny) - MM José Birbaum et Naser Iseni (Ecublens) – M. François Delaquis, Mmes Roxane Gubler, Marie Schneider et Chiara Storari (Renens) – M. Oleg Yazyev (St Sulpice) – Mme Illuminata Parna (Villars-Sainte-Croix)

Absents : Mme Filomena Arn (Chavannes-près-Renens) - M. Mustafa Ebibi (Crissier) - M. Stéphane Montabert (Renens)

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2025

La parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est adopté moins 1 abstention.

3. Assermentation(s)

M. André Bonetti (Chavannes-près-Renens) est assermenté séance tenante. Avec cette nouvelle assermentation, le Conseil compte 20 membres présents ce soir.

4. Communications du Bureau - Correspondance(s)

L'assermentation pour la police pour 2026-2031 aura lieu le 1^{er} juillet à 18h30. Le lieu sera communiqué ultérieurement. Mme La Présidente rappelle que les délégués doivent impérativement être déjà assermentés dans leur conseil communal respectif auparavant.

Le Bureau a reçu une pétition de M. Robert Furst au sujet d'un partenariat entre la police de proximité de l'ouest Lausannois et la population afin de semer la joie et un sourire à la fois, en apportant des peluches, pour les enfants à l'hôpital des enfants CHUV, pour Noël 2026. Le document est à disposition. Au vu de la fin de la législature, cette pétition sera gérée et traitée par le futur bureau du Conseil intercommunal.

5. Communication(s) du Comité de Direction

M. Jean-François Clément (président du CODIR) est heureux d'être présent mais avec un peu d'agacement. Tous les membres du CODIR avaient prévu d'être présents pour la dernière séance. Vu le mode de faire, une commune manquante, fait que tout est déplacé. Dès lors, les membres du CODIR présents, sont au nombre de 4 au lieu de 8 ! Il est important que les prochaines équipes se penchent sur cet article particulier du règlement.

Il prend note de la pétition de M. Robert Fürst. Cette possibilité fait partie de la démocratie et peut apporter des idées, des interrogations.

Mme la Présidente précise que cela ne fait pas partie de l'administratif et que cela doit être transmis à une commission des pétitions.

6. Préavis 02/2026 « comptes 2025 »

Mme Sylvie Krattinger Boudjelta (Prilly), lit le rapport de la commission de gestion.

M. Jean-François Constant (Renens) a 2 ou 3 questions générales au niveau des commentaires du rapport. Il a noté qu'il y eu la démission de deux aspirants et il aurait aimé en connaître la raison.

M. Jean-François Clément (président du CODIR) répond que c'est une formation exigeante, parfois certains s'aperçoivent que ce n'est pas dans leurs compétences, que ce n'est plus pour eux. Il précise que pour ces deux personnes, il n'y a pas eu d'élément particulier, si ce n'est des gens qui interrompent leur formation.

M. Jean-François Constant (Renens) a noté qu'il y avait une diminution des amendes d'ordre, ce qui a déjà été remarqué. Il aimerait savoir ce qu'il en est des vélos et des trottinettes, sujet qui pourra être repris dans les « divers ».

M. Jean-François Clément (président du CODIR) répond que la question financière : c'est ce qu'elles rapportent maintenant. A sa connaissance, avec la circulation entravée, les amendes liées aux radars se sont amenuisées. Pour ce qui est des vélos et trottinettes, il y a beaucoup de prévention. Il n'a pas connaissance qu'il y ait beaucoup d'amendes données aux personnes.

M. Jean-François Constant (Renens) a bien noté qu'il y avait une suppression d'un certain nombre de radar. Il se demandait si, sur la route de Cossonay, il était envisagé, malgré tout, d'en remettre un au carrefour entre le Chemin de Jouxens et la route de Cossonay, qui est devenu un carrefour extrêmement dangereux. A cet endroit, le rond-point est réduit afin de permettre au bus de passer. Donc, il y a des conducteurs de voitures qui considèrent la route de Cossonay comme un axe prioritaire, qui passent à une vitesse déraisonnable, ce qui empêche, d'ailleurs, les usagers venant du chemin de Jouxens d'y accéder.

M. Jean-François Clément (président du CODIR) répond qu'effectivement, la Ville de Renens est demandeuse que l'on mette des radars sur son territoire. La Ville de Renens, notamment, mais peut-être d'autres communes sont aussi intéressées. Il y a également beaucoup de demandes des citoyennes et citoyens qui trouvent que l'on va trop vite, qui trouvent que respecter les vitesses c'est une nécessité. Il annonce qu'un préavis va arriver bientôt, dans lequel il y en aura des radars.

M. Jean-François Constant (Renens) a posé la question parce que cela faisait partie des commentaires au niveau des résultats. Par contre au niveau des comptes, en page 2A et 7A, concernant les assurances de personne, page 2A, compte 6030.50, il y a presque la moitié de ce qui était prévu au budget mais qui correspond à 2024, c'est sa 1^{ère} remarque. Page 7A, il y a le même type de phénomène, mais moins marqué. Il n'y a pas de commentaire donc pas d'explication pour ces deux comptes. Il aimerait savoir si c'est également lié aux départs des deux aspirants et au fait que le Commandant soit arrivé en cours d'année.

A la demande de M. Jean-François Clément (président du CODIR), Mme la Présidente demande aux membres du Conseil présents, s'ils sont d'accord de permettre au Commandant Stefan Bérard et M. Jacques-André Chappuis - responsable des finances - de pouvoir répondre aux questions. Ce qui est accepté.

M. Jacques-André Chapuis, répond qu'il n'a pas été porté de commentaire particulier à ces comptes, parce qu'en page 1, chiffre romain, il y a l'explication. Il est expliqué, notamment, l'évolution des coûts, et dans cette évolution des coûts, il est fait état d'un calcul, manifestement erroné, des charges patronales en lien avec la cotisation de la caisse de pension, et très probablement celui de la masse salariale. C'est donc une erreur, assez importante, qui est retrouvée dans ces postes budgétaires. L'explication partielle est que le taux du salaire de coordination, salaire de déduction, n'est pas celui de la caisse de pension qui a été appliqué mais celui de la Loi sur la Prévoyance

Professionnelle, qui est nettement plus haut que celui de la Loi. Raison pour laquelle il n'a pas été apporté de commentaire systématique, vu que cela a été mis dans l'évolution des coûts et en synthèse du préambule également.

M. Jean-François Constant (Renens) remercie M. Jacques-André Chappuis pour sa réponse. En page 10A, compte 6122.4361.30, assurances remboursements maladie-accident, il demande s'il s'agit d'un retraitement comptable, ce compte a explosé.

M. Jacques-André Chappuis répond par la négative. Il y a eu une augmentation conséquente des accidents professionnels et non professionnels cette année. Dans les budgets, il est pris la moyenne des dernières années. Ce sont des rentrées qui sont complètement indépendantes de leur volonté. Il y a une réponse dans les questions traitées par la commission.

Mme Sylvie Krattinger Boudjelta (Prilly), complète la réponse en précisant que la commission a rapporté que pour les accidents professionnels, il y a eu 15 cas en 2025 et 10 cas en 2024, et pour les accidents non professionnels, il y a eu 27 en 2025 et 21 en 2024.

Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme Sylvie Krattinger Boudjelta (Prilly), lit les conclusions du préavis.

A l'unanimité,

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 02/2026 du Comité de Direction
Où le rapport de la commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

les comptes de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" arrêtés au 31 décembre 2025.

La signature de M. François Delaquais étant manquante sur le rapport, Mme la Présidente demande à ce que cela soit fait et envoyé à la secrétaire titulaire.

7. Préavis 03/2026 "rapport de gestion 2025"

Mme Sylvie Krattinger Boudjelta (Prilly), lit le rapport de la commission de gestion ainsi que les conclusions.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Geneviève Nosedà Guignard (Prilly) remercie les personnes pour le travail accompli. Le rapport de gestion est très détaillé. Elle demande, suite au départ de la responsable RH à fin 2025, est-ce que le poste a depuis été repourvu. Si tel est le cas, pouvez-vous nous en dire quelques mots.

M. Jean-François Clément (président du CODIR) répond qu'il a été mis fin à la collaboration avec la précédente RH car le comité était désireux de trouver une personne qui occupe différemment le poste et qu'elle ait toutes les compétences pour les accompagner. Maintenant, le poste est repourvu.

Mme Geneviève Nosedà Guignard (Prilly) a remarqué que la dénomination du poste à quelque peu changé.

M. Jean-François Clément (président du CODIR) répond que toutes les compétences nécessaires pour accompagner la direction dans tous les éléments RH. Avec en plus des compétences managériales afin d'accompagner les équipes dans un environnement de plus en plus compliqué, recours à un avocat, à un externe. Là, il fallait qu'il y ait plus de compétence d'où la mutation à l'interne.

Le commandant Stefan Bérard prend la parole. Cela fait 2 mois que M. Rafael Jorge occupe ce poste. C'est une personne issue de l'économie privée principalement mais qui a également travaillé dans l'administration publique, et qui dispose d'une expérience qui permet de couvrir l'ensemble des domaines RH qui s'inscrivent dans la philosophie voulue par le comité de direction. Il y a eu un accompagnement externe afin de trouver cette personne. En 2025, il y a eu pas mal de mouvements au sein du service RH, et aujourd'hui il y a vraiment une phase de stabilisation du service avec une équipe en place qui devrait, évidemment sous réserve, ne pas être amenée à bouger.

Mme Geneviève Nosedà Guignard (Prilly) revient sur la fête du 1^{er} août à Prilly : en fonction des incidents survenus à Prilly le 1^{er} août dernier à partir de 22h30, avez-vous prévu, pour cette année, de prendre des mesures pour y remédier, et vous inspirer, par exemple, du dispositif mis en place pour Halloween. Elle ne souhaite pas retrouver dans cette même situation dans 2 mois. Elle aimerait savoir ce qui a été prévu.

Le commandant Stefan Bérard répond que la police sait qu'il y a au cours de l'année 3 dates clés, que le fait d'avoir des forces réactives pour gérer la situation sécuritaire ne suffit plus : Halloween, le 1^{er} août et dans une moindre mesure le 31 décembre. S'agissant spécifiquement du 1^{er} août, la Pol va mettre en place, c'est en phase de fin de planification, d'une opération spéciale pour ce jour-là. Ce qu'il faut savoir, pour la période du 1^{er} août, il y a également de tour de France féminin, qui va traverser pendant 3 jours le canton de Vaud. Cela va mobiliser quasi l'entier des effectifs des polices vaudoises. Entre le tour de France féminin, les manifestations du 1^{er} août, plus les événements particuliers durant la nuit, toutes les forces policières à disposition de la Pol seront engagées. Il y a un blocage des congés durant cette période-là. Cette année, les policières et les policiers ne pourront pas aller en vacances durant cette période, qui tombe au milieu des vacances scolaires, qui se trouve un peu décalée cette année. Il ne nous cache pas que c'est est une contrainte pour le personnel.

Mme Geneviève Nosedà Guignard (Prilly) demande, dans ce genre d'événements, que cela se passe lors de l'identification des groupes de jeunes cagoulés. Comment c'est géré.

Le commandant Stefan Bérard a envie de répondre, selon les procédures habituelles. Il précise que cette personne est identifiée sur place, si elle a une pièce d'identité et a commis une infraction. Par contre, si l'identification n'est pas possible sur place, il est possible de l'emmener au poste. Le cas échéant la personne est dénoncée en lien avec l'infraction commise.

Mme Sylvie Krattinger Boudjelta (Prilly), lit les conclusions du préavis.

A l'unanimité,

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction,

Où le rapport de la commission de gestion,

Approuve

la gestion de l'exercice 2025 et en donne décharge au Comité de Direction.

8. Questions – divers

Mme Laurence Plattner (Renens) demande, quant au G7, si la Pol va être mise à contribution et dans quelle mesure.

Le commandant Stefan Bérard répond que pour cet événement, c'est la configuration d'une opération de l'OPV (organisation policière vaudoise), ce qui veut dire que tous les policiers vaudois sont mobilisés sur ce type d'événement. Dans le cadre du G7, pas que, il y a aussi un déclenchement

qui se fait au niveau concordataire, ce qui veut dire, aussi dans les cantons latins, principalement, Valais, Vaud, Genève mais également au niveau Suisse. Il y a une demande d'entraide IKAPOL qui permet à des policiers d'autres cantons de venir en appui. La responsabilité des opérations se fait de manière cantonale. Là, en l'occurrence c'est la police cantonale qui, comme le veut la Loi sur l'organisation policière vaudoise est compétente sur ce type de planification et conduite. A cet égard, toutes les polices communales mettent à disposition du personnel. La Pol a mis à disposition tout le personnel qui restait, tout en gardant le socle sécuritaire de base. Etant donné qu'il y a pas mal d'incertitude sur ce qui pourrait se passer, les ressources sont mises à disposition et elles seront engagées en fonction des besoins, de la planification en cours, qui évoluera jusqu'au dernier moment, en fonction de la menace.

M. Jean-François Constant (Renens) a une remarque au sujet du fonctionnement "administration" de la commission. Il demande s'il serait possible, à l'avenir, de recevoir les comptes et le rapport de gestion sous format papier. C'est plus facile à consulter.

Mme la Présidente transmet cette demande au futur bureau.

M. Jean-François Constant (Renens) s'était permis d'envoyer au président du CODIR, des articles de la police cantonale autrichienne qui renonçait aux voitures électriques. Il se demandait si nous avions déjà un feedback sur leur utilisation, en rapport au préavis voté l'an dernier.

Le commandant Stefan Bérard répond qu'au moment de la construction et de la soumission du préavis, l'analyse avait été faite. Conscient que dans le secteur, comme celui de la gendarmerie, où ils sont amenés à rouler un certain nombre de kilomètres, nécessiterait des recharges ponctuelles. La Pol n'a pas ce problème-là au niveau urbain. Un calcul moyen avec une grande marge a été faite. Il y a, à disposition, des supers chargeurs qui permettent de rapidement recharger. Comme la planification l'avait présupposé, il n'y a pas de problème. Aujourd'hui, les agents sont satisfaits. Les seuls retours, c'est certains agentes et agents qui se plaignaient de nausées avec ces véhicules électriques qui ont un système de freinage quelque peu différent. Les modèles retenus, toujours chez Skoda, c'est le pendant des véhicules thermiques. Retours positifs à ce jour. Il y aura un préavis pour le prochain lot, à la prochaine législature.

Il revient sur ce qui a été dit plus haut au sujet des personnes dont le visage est dissimulé. Il y a une amende de CHF 100.00 qui est prévue suite à l'initiative qui avait modifié la Constitution. Il y a une Loi d'application fédérale et l'ordonnance des amendes d'ordre avait été également modifiée.

Il n'y a plus de question à proprement parlé.

C'est Mme la Présidente qui s'exprime en disant qu'elle a eu beaucoup de plaisir durant ces 4 années de présidence et vice-présidence, avec des hauts, des bas, des aléas. Elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec tous. Elle remercie également son bureau qui l'a soutenue et avec qui elle a pu échanger. Pour ceux qui continuent, elle leur souhaite une bonne continuation. Elle-même ne sait pas si elle sera reconduite par son groupe. Merci également au CODIR pour les réponses. Elle remercie aussi les policiers qui ont assistés aux séances, qui les ont renseignés et ceux qui ont acceptés de prendre en patrouille certains conseillers intercommunaux. Elle est applaudie.

M. Jean-François Clément (président du CODIR) prend la parole. Cette législature n'a pas été un long fleuve tranquille. Nous avons commencé dans un contexte des plus particuliers avec une crise interne, le CODIR se déchirait, avec un commandant un peu contesté. On était dans une époque où l'on devait parler avec des masques, il nous manquait un bout de la communication. On a fait un audit au sein de la Pol. Après, il y a eu une crise énergétique, il a fallu surmonter tout ceci. Une des volontés du CODIR était de se dire que l'on va tout le temps travailler ensemble, on va être uni, on ne va pas tomber dans un travers qui est celui de se diviser, de ne pas être d'accord. Il pense que le CODIR a tenu son cap, ce n'était pas toujours facile. On n'a pas forcément les mêmes visions, les mêmes représentations. Mais au-dessus de nous, nous avons placé le fait que nous avons été élus par les citoyennes et citoyens et qu'à ce titre, on occupait une fonction, un mandat pour lequel on a prêté serment. Il nous tenait à cœur de l'accomplir de la meilleure des manières. S'il y a une chance inestimable aujourd'hui dans ce pays, c'est effectivement de pouvoir vivre une démocratie et ça, beaucoup de gens sur notre planète nous l'envient. Cette démocratie est faite par votre collaboration votre présence, vos initiatives, vos remarques, vos commentaires, vos

appréciations et Dieu sait si c'est important. On a réussi tous ensemble à vivre ces 5 ans dans un climat positif où on a pu répondre aux questions. On a pu rester authentiques. On n'a pas transgressé nos rôles. Nous même aussi, on a dû quelques fois faire preuve de courage managérial, ce n'est pas facile de dire à quelqu'un que ça ne va plus, que son comportement n'est plus conforme aux règles et aux normes que nous voulions avoir. On a aussi formé les gens, ce qui nous a permis de ne pas avoir les mêmes situations que ce que vous avez pu voir dans d'autres polices de la région. On est fier de la manière dont les personnes sont engagées. Et, ce soir, vous avez vu, au niveau des comptes vous les avez acceptés à l'unanimité. Nous avons M. Jacques-André Chappuis qui suit ça avec une minutie exceptionnelle. Merci Jacques pour tous ces comptes suivis avec une telle rigueur, c'est extrêmement attentif. Il peut répondre à toutes les questions. Juste après, vous avez voté un élément qui est important, qui est le rapport de gestion 2025. Là aussi vous l'avez, à l'unanimité, accepté. C'est le travail énorme d'Alicia Nigro et de son équipe. C'est un travail énorme et conséquent. Et puis, vous avez M. Bérard, le commandant. Nous avons un commandant à la hauteur de nos attentes. Vous avez pu le voir en action il y a quelques minutes. Il est là, il est présent, il emmène ses équipes. Il est reconnu par ses équipes et puis il porte ses propositions. Il connaît son activité. Il est en étroite collaboration avec le CODIR. On a vraiment fait un très très bon travail tous ensemble. Je crois que l'on est dans une dynamique positive. La passation de pouvoir entre notre CODIR et le suivant, se fera de la meilleure des manières, dans un état d'esprit apaisé, une situation plus calme. On aura toujours des situations d'orage, des moments où l'on ne sera pas d'accord avec des collaboratrices et des collaborateurs, mettre fin à des collaborations, engager de nouvelles personnes, trouver les meilleurs aménagements. Cela c'est la Vie. C'est comme ça dans nos communes, c'est comme ça dans nos entreprises, c'est comme ça dans nos familles, il faut clarifier un peu les choses. On aura toujours ça mais si on le fait avec ce respect-là, je pense qu'on est bien. Je voudrais aussi remercier aussi vous qui êtes là. Il a un cadeau pour la présidente, qui l'a supporté, tout le monde ne l'a pas supporté aussi longtemps. Il remercie aussi le bureau. L'assemblée applaudit.

Mme la Présidente annonce que M. Frédéric Strittmatter (membre du CODIR - Villars-Sainte-Croix) offre un apéritif, le dernier de la législature. Il est remercié par un applaudissement.

La séance est levée à 20h30.

La Présidente :



C. Dutoit

La Secrétaire :

p.o. 

A. Cochard